



PRISE DE POSITION

DEUX ANS PLUS TARD : LA MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE POUR LA JEUNESSE

ADOPTÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FORUM
EUROPÉEN DE LA JEUNESSE EN AOUT 2015

Le Forum européen de la Jeunesse s'est toujours réjoui de l'ambition de la Garantie pour la Jeunesse (GJ) d'offrir aux jeunes, en particulier les plus défavorisés, une transition de qualité et accompagnée vers le marché de l'emploi. Le Forum Jeunesse considère la Garantie pour la Jeunesse comme une mesure active du marché de l'emploi et non comme un outil créant de l'emploi. Pour que les jeunes décrochent des emplois de qualité, l'économie doit créer de nouveaux emplois de manière générale, et des mesures économiques et fiscales d'accompagnement axées sur la demande sont donc également nécessaires.

Toutefois, nous estimons que deux ans après l'approbation de la Recommandation du Conseil sur la Garantie pour la Jeunesse, il est important de reconnaître ses limites actuelles pour que la GJ fonctionne au-delà de simples déclarations d'intention. L'évaluation de la GJ est cruciale car son échec serait une occasion manquée d'avoir un impact positif sur le développement personnel et professionnel à long terme des jeunes mais également sur la société dans son ensemble.

Le Forum européen de la Jeunesse a organisé une consultation étendue avec ses organisations membres qui suivent étroitement la progression de la GJ au niveau national. C'est en nous basant sur cette contribution que nous demandons aux Etats membres et à l'Union européenne d'aborder les domaines de préoccupations suivants en mettant les recommandations ci-dessous en œuvre :

1) Nous déplorons la mise en place de mesures contre-productives liées à l'emploi des jeunes et à l'inclusion sociale des jeunes.

Nous pensons que certaines décisions telles que celle de réduire l'accès des jeunes aux prestations sociales ou de diminuer la part des budgets nationaux consacrée à l'éducation nuisent au succès de la mise en œuvre de la GJ. Ces décisions sont dramatiques car elles provoquent la perte de confiance des jeunes dans l'état et les services publics ; confiance qui est pourtant une condition sine qua non pour le succès de la GJ.

C'est pourquoi nous demandons :

- que la GJ fasse partie d'une politique horizontale et d'une approche exhaustive de l'emploi des jeunes et de l'intégration sociale car elle ne peut suffire en soi pour résoudre le problème du chômage des jeunes ;
- plus de réformes structurelles, y compris le soutien au système éducatif, pour compléter la mise en place de la GJ ;
- un plus grand engagement des Etats membres à mettre la GJ en place, avec suffisamment de fonds nationaux, même dans les pays qui ne sont pas éligibles pour recevoir des fonds supplémentaires de l'Union européenne ;
- des mesures parallèles à la GJ au niveau national pour stimuler la création d'emplois pour les jeunes ;
- une meilleure coopération entre les différentes entités de l'état compétentes sur la question de l'emploi des jeunes (fédérales, régionales, etc.) pour éviter des inégalités entre les régions.

2) Nous avons identifié la difficulté d'atteindre les jeunes de manière générale.

L'inscription au programme de la GJ via les services publics pour l'emploi est souvent le seul moyen pour les jeunes d'accéder à la GJ. C'est problématique car les services pour l'emploi et leur compréhension de *service* et de *provision d'emplois* tend à être assez lointaine des véritables besoins des jeunes. En outre, les jeunes ne savent pas toujours comment entrer en contact avec les services pour l'emploi ou ils ont perdu toute confiance en ces institutions.

C'est pourquoi nous demandons :

- des guichets uniques qui garantissent que tous les services et conseils soient disponibles pour les jeunes dans un seul et même endroit ;
- une meilleure coopération entre les services pour l'emploi et le système éducatif, avec la possibilité par exemple pour les enseignants d'être formés par les services publics pour l'emploi à propos du processus de recherche d'un emploi et des programmes de GJ ;
- une meilleure communication du programme en partenariat avec toutes les parties prenantes concernées et en particulier les organisations de jeunesse ;
- la possibilité que les projets dirigés par des organisations de jeunesse et des animateurs socio-éducatifs bénéficient d'un financement GJ pour qu'ils puissent atteindre davantage de jeunes.

3) Nous avons identifié la difficulté pour la GJ d'empêcher l'exclusion sociale des jeunes en ciblant les plus vulnérables, éloignés du marché de l'emploi et d'autres institutions comme les organismes d'éducation ou de formation.

Les Etats membres doivent également considérer, dans le cadre de leurs programmes de GJ, le besoin de fournir aux jeunes les moyens d'être socialement intégrés.

C'est pourquoi nous demandons :

- la mise en place de mesures inclusives d'emploi dans le cadre de la GJ, qui favoriseraient une approche préventive, basée sur des services et conseils personnalisés, plutôt qu'une approche punitive ; des services sociaux de base, l'éducation et le travail de jeunesse notamment sont des éléments importants pour empêcher l'exclusion sociale des jeunes et encourager leur participation dans le marché du travail et la société ;
- plus de motivations pour que les jeunes restent inscrits auprès des services publics pour l'emploi, une condition indispensable pour qu'ils aient accès à la GJ, en offrant des services sur mesure et en leur garantissant un salaire minimum pendant les périodes de transition ;
- des mesures spéciales et innovantes pour les jeunes chômeurs de longue durée et pour les jeunes ayant des besoins spécifiques dans le

cadre de la GJ, par exemple les jeunes qui sortent de maisons de soins ;

- une meilleure identification des jeunes dans les situations les plus vulnérables, avec par exemple une cartographie nationale des NEET pour pouvoir mieux les atteindre ;
- une forte participation des organisations de jeunesse pour atteindre les jeunes les plus vulnérables. Grâce à leur réseau et à leur travail journalier, les organisations de jeunesse peuvent être des intermédiaires entre les jeunes et les services publics pour l'emploi.

4) Nous sommes concernés par la faible qualité des offres des programmes de GJ et par conséquent de l'incapacité de la GJ de contribuer à des solutions durables et à long terme pour les jeunes.

Nous pensons que les offres de la GJ (telles que les stages et les apprentissages) peuvent être de formidables tremplins pour les jeunes dans le marché du travail, mais les Etats membres doivent garantir que ces offres de court terme ne remplacent pas un emploi de qualité. Il est bon de souligner également qu'une offre accrue d'emplois de faible qualité supprime la demande générale dans l'économie.

C'est pourquoi nous demandons :

- une claire définition aux niveaux européen et national de ce que signifie et implique une offre de qualité en termes de protection sociale, de revenu minimum, de stabilité, de protection de l'emploi, des droits du travail, de santé mentale et physique ;
- le renforcement des systèmes d'enseignement et de formation professionnels en améliorant à la fois la qualité et l'offre des apprentissages ;
- une mise en place authentique des provisions de stages et d'apprentissages de qualité dans le cadre des programmes de GJ ; une rémunération décente des stagiaires, comme requis dans la Charte européenne sur la Qualité des Stages et des Apprentissages du Forum européen de la Jeunesse¹, pour que les jeunes les plus vulnérables ne soient pas discriminés dans leur accès au marché du travail.

5) Nous avons identifié une énorme diversité dans les mesures sous l'intitulé de la « Garantie pour la Jeunesse » exigeant un mécanisme rigoureux de contrôle et d'évaluation aux niveaux européen et national.

Certains pays disposent d'un maximum de 36 mesures tandis que d'autres n'ont fait que réorganiser des mesures déjà existantes sous le label de la GJ.

¹ <http://qualityinternships.eu/>

C'est pourquoi nous demandons :

- un système efficace de contrôle aux niveaux national et européen pour garantir une évaluation qualitative et quantitative de la mise en place des programmes ; l'interview des jeunes qui bénéficient de la GJ dans le cadre d'un contrôle qualitatif ;
- que la priorité soit accordée aux mesures de longue durée et à l'allocation de suffisamment de ressources financières dans les prochains budgets afin de garantir la viabilité de la GJ ;
- la réduction de la bureaucratie pour accéder aux mesures de la GJ et une plus grande flexibilité pour s'adapter aux besoins des jeunes ou aux besoins des pourvoyeurs de GJ pour avoir une meilleure chance de décrocher un emploi de longue durée.

6) Nous déplorons le manque d'engagement et de coopération entre toutes les parties prenantes impliquées dans les politiques jeunesse et l'emploi des jeunes en particulier.

Les services d'orientation professionnelle pour les jeunes et les offres sous la GJ seront plus appropriés si ils reposent sur des « partenariats personnes-public-privé » de qualité.

C'est pourquoi nous demandons :

- une approche intersectorielle de la GJ ; la GJ doit être intégrée dans les plans nationaux pour l'emploi, mais également dans les plans pour la jeunesse et ceux pour l'éducation ;
- d'augmenter la « responsabilité sociale » des organisations professionnelles par rapport à la GJ, sensibilisant au rôle qu'elles peuvent jouer pour garantir sa mise en place efficace ;
- d'encourager les PME à recruter des jeunes dans le cadre des programmes de GJ par le biais de subsides à l'emploi en recrutant des jeunes à la recherche d'un emploi ou, par exemple, par le biais d'une exonération des cotisations sociales pour une période de deux ans en recrutant des jeunes chercheurs d'emploi pour un contrat de longue durée ; la participation des PME dans les programmes de GJ serait également encouragée en réduisant la bureaucratie de par le soutien obtenu par la GJ ;
- d'accroître les liens entre le système éducatif et le secteur professionnel pour garantir la qualité des stages, des formations et des apprentissages sous la GJ ;
- de sensibiliser au rôle que peut jouer le secteur des ONG pour garantir la mise en place efficace de la GJ conformément aux critères de qualité ;
- aux pouvoirs publics, en particulier aux municipalités, d'utiliser la clause sociale dans les règles sur les marchés publics établies par la Commission européenne, de demander aux acheteurs de respecter les normes de l'emploi et de prendre des dispositions pour offrir des emplois de qualité basés sur des considérations sociales aux groupes

cibles vulnérables tels que les jeunes et les chômeurs de longue durée.